



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRETE n° 3515 / SG/SML/BRHAS

fixant la liste des candidats admis au concours pour le recrutement
d'un Agent des Services Techniques
spécialité employé(e) de maison polyvalent(e)

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (services déconcentrés) (femmes et hommes) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2388/SG/SML/BRHAS du 26 juillet 2007 portant ouverture à titre externe du concours pour le recrutement d'un agent des services techniques qui sera appelé à occuper la fonction d'employé(e) de maison;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2871/SG/SML/BRHAS du 7 septembre 2007 fixant la composition du jury;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2955/SG/SML/BRHAS du 14 septembre 2007 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve écrite de présélection du concours externe, ouvert à la Préfecture de La Réunion en 2007 pour le recrutement d'un agent des services techniques qui sera appelé à occuper la fonction d'employé(e) de maison polyvalent(e);
- VU** l'arrêté préfectoral n° 3090/SG/SML/BRHAS du 25 septembre 2007 modifiant l'arrêté n° 2871/SG/SML/BRHAS du 7 septembre 2007 fixant la composition du jury;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 3180/SG/SML/BRHAS du 1^{er} octobre 2007 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique et à l'épreuve orale d'admission du concours externe, ouvert à la Préfecture de La Réunion en 2007 pour le recrutement d'un agent des services techniques qui sera appelé à occuper la fonction d'employé(e) de maison polyvalent(e);
- VU** la délibération du jury en date du 18 octobre 2007,
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E



PREFECTURE DE LA REUNION

ARTICLE 1 : Le candidat suivant est admis au concours d' agent des services techniques, appelé à occuper la fonction d'employé(e) de maison polyvalent(e):

- Melle Christelle BOYER, née le 19 septembre 1982 à Saint-André, demeurant 64, allée des Topazes – Appt 9 – Bellepierre – 97400 SAINT-DENIS

ARTICLE 2 : Les candidats dont les noms suivent sont inscrits sur la liste complémentaire :

1 - M. Dominique PARENT, né le 31 octobre 1952 à Fréjus - demeurant 23, rue Georges François Les Camélias 3 – 97490 SAINTE-CLOTILDE

2 – Melle Ketty IBOUTH-IVAA, née le 8 septembre 1978 à Saint-Denis – demeurant 13, rue du 20 décembre – Appt 71 - 97438 SAINTE-MARIE

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Denis, le 23 octobre 2007

Pour Le Préfet,
Le Secrétaire Général

signé

Franck-Olivier LACHAUD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION